Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 019-200066744-20230406-20230205E-BF

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Délibération n°2023-02-05e

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2023
Budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	17
Votants	81

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimon	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent(représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 019-200066744-20230406-20230205E-BF

Délibération n°2023-02-05e

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Instruction Autorisation Droit des Sols » pour l'exercice 2023 joint à la présente.

A la majorité	
Votants	81
Pour	74
Contre	0
Abstention	7

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 4 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier

Haute-Corrèze Communauté